

Des inégalités salariales persistantes entre femmes et hommes dans le secteur privé

Publié le 6 mars 2024

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Temps partiel, enfants en bas-âge, répartition genrée des professions... Ces facteurs accroissent les inégalités salariales entre les hommes et les femmes en France. Même si l'écart se réduit régulièrement depuis 1995, les femmes perçoivent 4% de moins que les hommes à temps de travail et poste comparables souligne une récente étude de l'Insee.

L'étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), publiée le 5 mars 2024, constate que malgré une réduction de l'écart de salaire avec les hommes depuis 1995, les femmes perçoivent encore un revenu inférieur aux hommes dans le secteur privé. Cet écart culmine à 23,5% si l'on compare la rémunération effective des salariés exerçant leur emploi principal dans le secteur privé.

Le temps partiel comme facteur principal d'inégalité salariale

L'Insee explique principalement les inégalités salariales entre hommes et femmes par des **différences de volume de travail moyen** :

- d'une part, les femmes sont moins souvent en emploi que les hommes au cours de l'année ;
- d'autre part, elles occupent plus fréquemment un emploi à temps partiel.

Depuis 1995, l'écart de volume d'heures de travail s'est réduit. Alors que les femmes travaillaient en moyenne 14,9% de moins en 1995, l'**écart du volume d'heures** est en **2022** de **10,1%** du fait du recul du travail à temps partiel. Ces écarts entre femmes et hommes sont les plus marqués parmi les ouvriers, tant pour le salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) avec 13,5% que pour le volume de travail moyen avec 22,3%.

Des écarts qui augmentent avec le nombre d'enfants

Les écarts de revenu salarial entre femmes et hommes sont marqués entre parents : les mères ont des salaires en EQTP nettement inférieurs aux pères et les écarts croissent avec le nombre d'enfants. En 2021, l'écart de revenu est en moyenne de 6,1% parmi les salariés du privé n'ayant pas d'enfant mais atteint **29,5% entre les mères et les pères de trois enfants ou plus**.

Même à temps de travail égal, le **revenu des femmes est inférieur de 14,9%** à celui des hommes en EQTP. Cet écart se réduit depuis 1995 puisqu'il était alors de 22,1%. Selon l'étude de l'Insee, cette diminution s'explique par le fait que les femmes occupent davantage de postes d'encadrement, mieux rémunérés.

Les écarts de salaire augmentent avec l'âge

La différence de salaire net en EQTP croît avec l'âge : elle est de 4,7% pour les salariés de moins de 25 ans et atteint 26,1% pour ceux âgés de 60 ans ou plus.

Les inégalités salariales augmentent aussi en fonction de la taille de l'entreprise. Plus l'entreprise compte de salariés et plus l'écart de salaire a tendance à grandir.

Les inégalités sont présentes dans tous les secteurs d'activité. L'écart de salaire moyen en EQTP est le plus élevé (24,2% en 2022) dans les services mixtes tels que l'information-communication, les services financiers et l'immobilier. Seul le secteur de la construction déroge à ce constat. Les salaires moyens des femmes sont légèrement supérieurs à ceux des hommes (de 1,3%), car les femmes y sont presque absentes, hormis parmi les cadres, mieux rémunérés.

Écarts de salaire moyens entre les femmes et les hommes en équivalent temps plein (EQTP) dans le secteur privé en 2022

En %

Caractéristiques	Écart entre les femmes et les hommes
Catégorie socioprofessionnelle	
Cadres ¹	15,7%
Professions intermédiaires	11,9%
Employés	3,9%
Ouvriers	13,5%
Âge	
Moins de 25 ans	4,7%
De 25 à 39 ans	8,0%
De 40 à 49 ans	14,1%
De 50 à 59 ans	19,9%

60 ans ou plus	26,1%
Taille de l'entreprise	
Moins de 10 salariés	7,9%
De 10 à 19 salariés	10,0%
De 20 à 49 salariés	14,4%
De 50 à 249 salariés	17,5%
De 250 à 999 salariés	17,9%
De 1 000 à 4 999 salariés	13,5%
5 000 salariés ou plus	18,2%
Secteur d'activité	
Industrie	12,4%
Construction	-1,3%
Commerce	16,6%
Services	15,6%
Services aux entreprises	9,5%
Services aux particuliers	12,8%
Services mixtes	24,2%
Transports	2,1%
Ensemble	14,0%

¹ Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : En 2022, les femmes salariées du secteur privé gagnent en moyenne 14,0 % de moins que les hommes en équivalent temps plein (EQTP).

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Tableau: Vie-publique.fr / DILA • Source: [Insee, base Tous salariés 2022](#) • [Récupérer les données](#) • Créé avec [Datawrapper](#)